EDS B

Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 10 000 euros
Siège social : 866 AVENUE DU MARECHAL JUIN - 30900 NIMES
RCS Nîmes 897 441 952

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

L'an deux mille vingt-six, le 26 mai 2026, à 9 heures, au siège social de la société EDS B, l'associé unique, dûment convoqué, a pris les décisions de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire, conformément à l'ordre du jour ci-après.

Ordre du jour

- Constatation de la cession de 10 000 actions de la société EDS 30 ;
- Agrément des cessionnaires ;
- Mise à jour de la répartition du capital social ;
- Désignation du nouveau Président et Nomination du directeur général ;
- Pouvoirs pour formalités.

Première résolution

Constatation de la cession de 100 actions

L'associé unique, après avoir pris connaissance de l'acte de cession daté du 26 mai 2026, constate la cession de 10 000 actions de la société EDS 30 au profit de :

- Monsieur Abdelkrim, Abbesse BENOUDIFA, né 21 janvier 1988 à NÎMES (30), de nationalité française, demeurant 1 rue Principale – 30700 Montaren-et-Saint-Médiers, ……**5 000 actions.**

- Monsieur Ahmed CHAIEL, né le 22 septembre 1981 à TAZA (MAROC), de nationalité marocaine, demeurant 1742 avenue Georges Dayan – 30900 Nîmes, ……**5 000 actions.**

L'associé unique agrée les cessionnaires susvisés et prend acte de l'entrée de ceux-ci dans la répartition du capital de la société.

L'associé unique constate que la société, du fait de l'entrée de deux nouveaux associés, perd son caractère unipersonnel et devient une société par actions simplifiée (SAS), sans création d'une personne morale nouvelle.

Cette résolution est adoptée.

Deuxième résolution

Nouvelle répartition du capital social

À la suite de la cession ci-dessus constatée, le capital social est désormais réparti comme suit :

- Monsieur Abdelkrim, Abbesse BENOUDIFA, né 21 janvier 1988 à NÎMES (30), de nationalité française, demeurant 1 rue Principale – 30700 Montaren-et-Saint-Médiers……**5 000 actions.**

- Monsieur Ahmed CHAIEL, né le 22 septembre 1981 à TAZA (MAROC), de nationalité marocaine, demeurant 1742 avenue Georges Dayan – 30900 Nîmes, ……**5 000 actions.**

L'associé unique, après examen de l'acte de cession, constate la cession de la totalité des actions composant le capital social détenues par le Président, au profit de Messieurs Abdlekrim BENOUDIFA et Ahmed CHAIEL, à parts égales, soit 5 000 actions chacun.

L'associé unique constate que l'intégralité des actions qu'il détenait a été cédée à Messieurs Abdlekrim BENOUDIFA et Ahmed CHAIEL, lesquelles deviennent les seuls associés de la société, à parts égales.

L'associé unique actuel n'a plus aucune action dans la société, qui devient ainsi pluripersonnelle et fonctionne désormais sous la forme d'une SAS.

Cette résolution est adoptée.

Troisième résolution

Désignation du Président et nomination du Directeur Général

L'associé unique constate qu'à la suite de la présente cession, la société devient pluripersonnelle.

L'associé unique décide de nommer en qualité de Président Monsieur Ahmed CHAIEL, demeurant 1742 avenue Georges Dayan - 30900 Nîmes, qui déclare accepter ses fonctions et n'être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de les lui interdire.

L'associé unique décide également de nommer en qualité de Directeur Général Monsieur Abdelkrim BENOUDIFA, demeurant 1 rue Principale - 30700 Montaren-et-Saint-

Médiers, qui déclare accepter ses fonctions et n'être frappé d'aucune incapacité ou interdiction.

Cette résolution est adoptée.

Quatrième résolution

Pouvoirs pour formalités

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt, publicité et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée.

Fait à NÎMES, le 26 mai 2026.

Monsieur Ez-Zouaq Abdelali

Président de la SAS EDS 30